

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2009

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Désigne à l'unanimité M. Dominique FUSTER comme secrétaire de séance.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LA VILLE DE VINCI ET LE CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES DE LA RENAISSANCE DE TOURS

Les recherches effectuées depuis près de trois ans par le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de l'Université de Tours et le service du Patrimoine en collaboration avec la commune de Vinci en Toscane ont permis de faire des découvertes inédites sur les projets de Léonard de Vinci à Romorantin. L'importance de ces découvertes permet d'envisager un partenariat culturel afin de poursuivre et de valoriser ces recherches. Deux conventions sont proposées, l'une avec la commune de Vinci et l'autre avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RENOVATION URBAINE (P.R.U.) : QUARTIER SAINT-MARC

Dans le cadre de la recomposition du plan social lié à l'opération A.N.R.U. de Saint-Marc, trois opérations immobilières par la Société Jacques Gabriel permettront la construction de nouveaux logements sociaux :

- sur le site de Romo 1 :
 - pour la construction de 10 pavillons, représentant une SHON de 1 085,48 m², la cession d'un terrain de 3 293 m², au prix de 70 €/m² SHON ;
 - pour la construction de 50 appartements, représentant 4 200 m² SHON, la vente d'un terrain de 3 954 m², au même prix.

Adopté à la majorité (2 contre : M. CHERY - M. GABILLAS)

- quai Saint-Etienne :
un bail emphytéotique, d'une durée de 65 ans, permettra la réalisation de 6 logements. Eu égard au style du bâtiment, une subvention de 60 000 euros sera versée par la ville.

Adopté à la majorité (2 contre : M. CHERY - M. GABILLAS)

- site de l'ancien hospice :
un bail emphytéotique, d'une durée de 65 ans, permettra la réalisation de 12 logements sociaux.

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN et 2 contre : M. CHERY - M. GABILLAS)

Par ailleurs, les bailleurs sociaux finançant le déménagement des locataires dont les immeubles vont être détruits, une participation financière de la ville de 914,94 euros TTC par opération sera versée à la Société Jacques Gabriel pour 155 déménagements et à Terres de Loire Habitat pour 24.

Adopté à la majorité (2 contre : M. CHERY - M. GABILLAS)

TRANSFORMATION DU SITE DE MATRA 4 EN POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL

- Matra IV sera transformé en pôle économique et social qui regroupera : la maison de l'emploi, la mission locale, le service jeunesse, le Point Information Jeunesse, l'Espace Public Numérique et également Batiss'Caf, pour une dépense de 4 179 000 €HT dont 1 570 000 €HT pour la maison de l'emploi et 2 609 000 HT pour l'autre partie de l'investissement. Une subvention d'un montant de 380 000 € pour la maison de l'emploi et 620 000 € pour l'autre partie de l'opération est demandée à la Région dans le cadre du CPER.
- La transformation de Matra IV nécessite un audit énergétique estimé à 9 400 €HT que la Région et l'ADEME peuvent subventionner à concurrence de 70 %.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)

CONTRAT REGIONAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS : DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE SUBVENTION

Une subvention de 130 000 € avait été accordée par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais pour la restructuration du Foyer Robert Serrault. Cette opération ne pouvant être réalisée avant la fin du contrat régional, il est proposé de demander le report de cette somme sur les travaux de réfection de la piscine.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

EXTENSION DE LA ZAC DE LA GRANGE (DITE GRANGE II) : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT ET AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE - COMPTE RENDU ANNUEL 2008 ET BILAN PREVISIONNEL 2009

Le compte-rendu annuel 2008 et le bilan prévisionnel 2009 établis par la S.E.L.C. pour la ZAC de la Grange II vous ont été transmis.

Notre concessionnaire propose l'adoption :

- d'un avenant n° 3 à la convention d'aménagement pour sa prolongation jusque fin 2016, une diminution de la participation financière de la ville de 1 396 000 € HT à 1 212 195,54 € HT en raison de la modification de l'application de la T.V.A. aux subventions et la révision du bilan financier qui passe de 6 023 824 € HT à 7 243 311 € HT ;
- d'un avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie qui pourra donc être remboursée jusque fin 2016.

Adopté à l'unanimité

OPERATIONS IMMOBILIERES

ACQUISITION D'UN TERRAIN IMPASSE SCHAEFFER

Les propriétaires de la parcelle BK n° 72 de 1 755 m² ont proposé de la vendre sur la base de 5,50 € le mètre carré, soit pour la somme de 9 652,50 €. Cette acquisition permettra de compléter les aménagements projetés sur les zones des Badaires et de Château Gaillard (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité

ACQUISITION DE TERRAINS AUX AUBINES

Les anciens propriétaires des garages acquis rue Hubert Fillay ont proposé de vendre des terrains enclavés le long du ruisseau de Saint-Marc (CD n° 141 - 142 - 259 - 265 et 267) d'une superficie totale de 3 288 m² pour la somme de 3 400 euros (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité

ACQUISITION D'UNE PARCELLE IMPASSE DES LICES

Le Groupe Lagardère, propriétaire du terrain AP n° 410 de 150 m² qui forme le fond de l'impasse des Lices, a proposé de le céder à la ville pour l'euro symbolique (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité

PASS FONCIER : PRECISION SUR LES CONDITIONS DE REVERSEMENT

Il est précisé que le reversement de la subvention en cas de revente du bien dans les cinq ans pour tout autre cause qu'un accident de la vie sera redemandée au bénéficiaire et non au C.I.L.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES : ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'ACOMPTES

Le rapport ainsi que la convention et ses annexes sont joints à la présente convocation.

Adopté à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : MODIFICATION DU FINANCEMENT

A la suite de la diminution des crédits affectés par l'Etat au Programme de Réussite Educative, le C.C.A.S. ne pourra rembourser à la ville que 28 000 € sur la participation prévue dans la convention signée avec la Préfecture en application de la délibération prise le 22/11/2005. Celle-ci aurait dû s'élever à 72 500 € en 2009.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. CHERY - M. GABILLAS)

AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2010

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. CHERY - M. GABILLAS)

DENOMINATION D'UNE VOIE

Il est proposé de donner le nom de "**Constant DUCLOS**" à la voirie interne, qui desservira les logements de la future gendarmerie actuellement en construction route d'Orléans (voir article et plan ci-joints).

Adopté à l'unanimité

REMISE GRACIEUSE DE PENALITE POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXE D'URBANISME

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à M. VILAIN Jean-François - N° P.C. 19406R0107 - pour la somme de 7,68 euros.

Adopté à l'unanimité

REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS ET COMITE

Il est proposé de substituer le nom de **Monsieur GABILLAS** à celui de Monsieur RETSIN dans toutes les commissions et comité où ce dernier siégeait.

Décide à l'unanimité que M. GABILLAS remplacera désormais M. RETSIN dans

- la Commission des Finances
- la Commission des Affaires Scolaires
- la Commission des Sports
- le Comité de Circulation.

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

- Tableau des effectifs
- Société Nationale Giat-Industries : mise à disposition compensée de personnel entre le Ministère de la Défense et la Ville
- Gardiennage de l'église Saint-Etienne - Indemnité
- Personnel de la Ville et de la C.C.R.M. - Mises à disposition

Adopté à l'unanimité